

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Communes d'ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) et de POGGIO-DI-NAZZA (20240)

Suivant acte reçu par Maître Jérôme PAOLINI Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiées « DIUS FIDIUS », titulaire d'un Office Notarial à NICE, 105 Quai des Etats-Unis, le 7 août 2021 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, de la personne suivante :

Monsieur Joseph **DOMINICI**, demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBU (20243) "A Ziglia" Migliacciaru. "A
Né à ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243) le 30 septembre 1917.
Décédé à PORTO-VECCHIO (20137) (FRANCE), le 31 janvier 2009.

1 / Sur la commune d'ISOLACCIO-DI-FIUMORBO (20243), les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes : A 114 AJOLA BND pour une superficie de 13 ha 27 a 80 ca surface à prendre 1 ha 47 a 53 ca ; A 291 AJOLA BND pour une superficie de 7 a 02 ca prendre 1 a 75 ca ; A 307 AJOLA 7 a 73 ca ; A 320 ASSALDO 13 a 75 ca.

2 / Sur la commune de POGGIO-DI-NAZZA (20240), les parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes : E 96 FIGA 1 ha 16 a 32 ca ; E 97 FIGA BND pour une superficie de 3 ha 19 a 68 ca prendre 1 ha 59 a 84 ca.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : « *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant un délai de TROIS (3) mois.
L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : df.office@notaires.fr

**POUR AVIS,
Maître Jérôme PAOLINI
Notaire**